

## DEMATERIALISATION

### DES DOSSIERS D'URBANISME

Nous vous informons qu'il vous est désormais demandé, **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022**, de déposer vos demandes d'urbanisme sur un site de l'Agglo appelé GNAU (**G**uichet **N**umérique des **A**utorisations d'**U**rbansime) sur le lien <https://urbanisme.beauvaisis.fr/#/>

Il vous faudra créer un compte directement ou par France Connect et vous laisser guider par le site.

Ce téléservice, ouvert 7 jour sur 7 et 24 h sur 24, a pour but de dématérialiser l'envoi des dossiers et petit à petit de supprimer le format papier.

**Christian DEMAY**  
Maire

